

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 15 mai 2009**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°60**

**CIRCULAIRE N° 2086/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511-51**

relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2009.

*Du 17 avril 2009*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration » ; bureau « personnel ».*

**CIRCULAIRE N° 2086/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511-51 relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2009.**

*Du 17 avril 2009*

NOR D E F E 0 9 5 0 8 5 9 C

---

*Référence :*

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; Signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 614.1.1.5).

*Référence de publication :* BOC N°16 du 15 mai 2009, texte 60.

---

Les sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » peuvent être admis au choix, sur leur demande, au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées.

**1. CONDITIONS DE CANDIDATURE :**

- être sous-officier, d'origine directe ou semi-directe ;
- avoir accompli, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, au moins trois ans de service militaire effectif au sein du service des essences des armées ;
- au 1<sup>er</sup> janvier 2009, être âgé de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus ;
- être titulaire d'un brevet élémentaire de spécialité ou de technicien (BSAT).

Trois places sont offertes en 2009.

**2. CONSTITUTION DES DOSSIERS :**

Les dossiers sont établis par les formations d'administration sur demande des candidats. Ils seront adressés à la section SDA2/PM/RFR de la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA) pour le 15 mai 2009, terme de rigueur.

Ils comprennent :

- une demande manuscrite, sur laquelle les directeurs locaux porteront un avis détaillé sur l'aptitude du candidat à suivre la scolarité à la base pétrolière et à tenir des emplois de sous-officiers du service des essences des armées ;
- une copie du diplôme du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent au niveau IV ;
- un relevé des punitions et récompenses ;
- un relevé des notations des trois dernières années ;
- un certificat médical militaire en cours de validité de moins d'un an à la date du dépôt de la candidature.

Les directeurs locaux classeront les candidats par ordre de mérite.

### 3. INSERTION.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.